



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2017 À 18 HEURES 30  
SALLE DANGOU LESCOUZERES  
(sur convocation du 8 février 2017)**

*Président*

*Nombre de conseillers : 9*

*Nombre de membres nommés : 9*

*Présents : 13*

*Absents représentés : 4*

*Absents excusés : 2*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS  
Séance du 15 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quinze du mois de février à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 8 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

**Présents :**

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Maité GRAFF, Corine LAFITTE, Elisabeth LARTIGUE, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;*

*Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Michel DOFFEMONT, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, et Yves MONGROLLE.*

**Absents représentés :**

*Madame Nelly BETAÏLLE a donné pouvoir à Monsieur Yves MONGROLLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE et Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS.*

**Absents excusés :**

*Messieurs Éric KERROUCHE et Pascal SCHWINDOWSKY.*



**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS PAYANTS AIDE PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE TRANSFERT ET AUTRES DÉPARTEMENTS POUR LA PRESTATION AIDE À DOMICILE DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE**

**Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel**

Les personnes bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) dans un autre département peuvent séjourner sur le territoire de Maremne Adour Côte Sud (MACS) pour une courte durée et solliciter l'intervention de la prestation aide à domicile du service Aide et Accompagnement à Domicile du CIAS.

Ces bénéficiaires peuvent aussi s'installer de façon définitive sur le territoire du Centre Intercommunal d'Action Sociale MACS et solliciter l'intervention du service, dans l'attente du transfert de leur dossier au Département des Landes.

Il est proposé au conseil d'administration de modifier les tarifs comme suit :

	TARIF 2016	TARIF 2017
Heure d'aide au ménage et de garde de jour	20€	20.10€
Heure d'auxiliaires de vie.	23.20€	23.40€

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*VU l'autorisation du conseil général des Landes des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS du 18 juin 2008, pour une durée de 15 ans ;*

*VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du 12 juillet 2013 portant création d'un tarif payant APA autres départements et d'un tarif payant APA transfert pour les interventions du CIAS ;*

*VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du 24 juin 2016 portant modification du tarif payant APA autres départements et du tarif payant APA transfert pour les interventions du CIAS ;*

*VU les tarifs fixés par le conseil départemental des Landes pour l'année 2017 ;*

*CONSIDÉRANT la nécessité d'harmoniser les tarifs appliqués par le service Aide et Accompagnement à Domicile à ses bénéficiaires APA quelque soit leur rattachement départemental ;*

décide :

- d'approuver la modification des tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, pour les APA « transfert » et « autres départements » comme suit :

	TARIF 2016	TARIF 2017
Heure d'aide au ménage et de garde de jour	20€	20.10€
Heure d'auxiliaires de vie.	23.20€	23.40€

- d'autoriser Monsieur le président à facturer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, les prestations aux nouveaux tarifs définis pour les bénéficiaires concernés,



- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 15 février 2017*

Pour le président,  
par délégation  
La vice-présidente,



Frédérique Charpenel

ID : 040-200009868-20170215-1502201702B-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Publié ou notifié le 24/02/2017

